



VILLE DE
CREST

COMITE CONSULTATIF AGENDA 21 Réunion du 13 novembre 2017 à 18h00

COMPTE-RENDU

Rédigé le 27/11/17 et modifié le 14/12/17 par Floriane Fourré de Santis.

Elus présents : Romain GIRAUD, Alain BATIE.

Membres présents : Henriette LIDIN (Les amis du Vieux Crest), Arnaud BOISTEL et Roger KAHN (Vélo Dans la Ville), Christiane CHAIX-BROUSSAUD, Christiane FRAUD, Renée GUILHOT, Jacques LEONE, Janine MANOUKIAN, Danièle MAZERES, Alain SARTRE, Véronique SIBILLE.

Intervenants techniques : Frédéric PROTHERY, Floriane FOURRE DE SANTIS

1 - Création de la passerelle du pont Frédéric Mistral

Rappel du projet

- Passerelle métallique piétonne et cyclable, d'une largeur de 3,5 m.
- Assise pour les piétons face aux Trois Becs.
- Déplacement de la chaussée vers l'Est du pont (suppression du trottoir Est) afin de permettre la création d'une bande cyclable et d'un trottoir pour les piétons côté Ouest.
- Les travaux débuteront en septembre 2018 pour une durée de 6 à 8 mois.

Présentation de l'aménagement des carrefours Nord et Sud de la passerelle

- Les travaux des deux carrefours auront lieu après ceux de la passerelle pour une livraison complète du dispositif envisagée avant l'été 2019.

- Côté Nord de la passerelle, un carrefour à sens giratoire a été mis en place et sera maintenu.

L'emplacement du passage piéton traversant la passerelle côté Nord est conditionné à celui de la poutre structurante qui constitue un obstacle pour rejoindre la chaussée. Il ne pourra donc pas être en retrait par rapport au giratoire.

La circulation des cyclistes en provenance de la passerelle (Sud vers Nord) est explicitée. Pour se diriger vers l'Est, ils emprunteront la voie partagée piétons-cyclistes en bord de Drôme. Pour se diriger vers l'Ouest, ils emprunteront le giratoire au même titre que les véhicules et la chaussée par la suite dans une logique de partage de la voie. Il leur est également possible de traverser via le passage piétons de la passerelle, ce en descendant de vélo.

- Au Sud de la passerelle, le plan est présenté et la circulation des cyclistes est explicitée : l'accès à la passerelle en provenance de la future Vélodrome se fera par le parking de la place de la Liberté.

- Les aménagements sur les quais Maurice Faure et Latune ne sont pas prévus en 2018 dans le cadre de la passerelle (ils font partie du projet "réaménagement gare").

Remarques du comité

- Il a été demandé d'envisager un nettoyage plus régulier de l'accès et du chemin en lui-même en bord de Drôme, rive droite amont, afin d'en faciliter la visibilité et de profiter de l'installation de la passerelle pour inciter les usagers à emprunter cette promenade.

- Un conflit d'usage vélos-piétons a été soulevé sur la passerelle du fait de la non-délimitation des deux voies. Ceci s'explique par la nécessité des piétons de traverser la passerelle en largeur : le caractère de point de vue de la passerelle sur les Trois Becs implique l'accès des piétons à la zone Est de la passerelle afin d'admirer le paysage, et la zone Ouest présente un aménagement de bancs via l'utilisation de la poutre structurante de 70 cm de haut.

2 - Réutilisation de l'ancienne caserne pompiers en centre d'art

Présentation du projet

- Le bâtiment a été divisé en trois lots : la partie Ouest a été vendue à M. DUVERT, le rez-de-chaussée Est accueillera le centre d'art communal et le 1er étage Est est en phase d'étude quant à son allocation.

- Les travaux ont débuté pour les deux premiers lots avec une réception prévue en avril 2018.

- Les aménagements extérieurs ne sont pas inclus dans les travaux réalisés en 2018. Ils pourront être discutés en Comité 21 par la suite.

Remarques du comité

- Le comité s'est interrogé sur l'encadrement du projet par la suite, et particulièrement en cas de vente de M. Duvert. Il est à noter que, d'une part, une convention de partenariat est en cours de rédaction et que, d'autre part, le lot vendu se situe dans une zone où le droit de préemption est applicable ainsi la commune aura priorité à l'achat en cas de revente par M. Duvert.
- Le comité a fait remarquer qu'il serait judicieux de déplacer l'alignement de camping-cars pour la future liaison entre le centre d'art et la passerelle.

3 - Aménagement de la rivière Saleine

Présentation du projet

- Le PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation) applicable à Crest détermine une zone d'aléa fort dans la zone de la Saleine située entre le giratoire de la Croix de Romans et la Drôme. Les aménagements concernent la rive gauche de la Saleine (quartier de la Condamine) car les inondations en rive droite (quartier de la Plaine) sont occasionnées par l'insuffisance hydraulique de l'ouvrage du giratoire qui est la propriété du département.
- Il s'agit de l'aménagement et du recalibrage de la Saleine en arasant la digue rive gauche, aménageant le lit du cours d'eau (élargissement à une trentaine de mètres de large) et en modifiant le bassin de rétention des eaux pluviales (déplacement en amont).
- Le projet va permettre un processus de renaturation de la Saleine.
- Lever l'aléa fort in fine par la révision du PPRI permettra un développement économique sur cette surface.
- Le dossier de loi sur l'eau a été déposé et est en instruction par les services de l'Etat.

4 - Mise à disposition du frontage dans la rue Sadi Carnot

Rappel du projet

- Le frontage dans la rue Sadi Carnot consiste en la mise en place de regards enterrés avec une rehausse, chacun mesurant 40 x 40 cm (profondeur et hauteur) soit une profondeur de terre finale de 80 cm. L'entretien de ces espaces sera assuré par les riverains volontaires et les services techniques mettront à disposition des graines pour amorcer la végétalisation de ces espaces.
- L'aménagement des zones de frontage est réversible : les espaces réservés pourront être recouverts de béton désactivé sur demande des riverains ou en cas de mauvais entretien de la zone.
- La pratique du frontage pourra être développée au sein de la ville selon les résultats obtenus dans la rue Sadi Carnot (faisant office de projet test).
- Rappel des aménagements réalisés dans la rue : plateau traversant avec une priorité aux piétons sur la voie, stationnement sur la voie en quinconce des deux côtés de la chaussée (places marquées et identifiées au sol).
- Le sens de circulation des véhicules a été abordé : le double sens de circulation et le positionnement des stationnements en quinconce ont été validés en concertation avec les riverains. Par ailleurs, il avait été soulevé que le passage de la rue Sadi Carnot en sens unique aurait occasionné des difficultés de circulation sur la rue Sainte-Euphémie qui est très étroite.

Remarques du comité

- Il a été proposé de réaliser un panneau explicatif sur roulettes qui pourra ainsi être déplacé sur d'autres chaussées lors de la création de nouveaux plateaux traversants, ce afin de sensibiliser les riverains et automobilistes.
- Il a également été proposé de signaler le plateau traversant par peinture (couleur différente sur cette zone). Cette proposition ne pourra pas être retenue compte tenu du coût associé.
- Afin de désengorger la ville, un ajout de fléchage vers le trajet de contournement de Crest a été suggéré. Ceci sera remonté au département qui a la compétence en la matière.

5 - Aménagement du parvis de la Place de l'église

Contexte

- Suite à l'abattage des 6 platanes de la Place de l'église, le Comité est invité à faire des propositions d'aménagement du parvis. Ces propositions seront à considérer sous réserve de l'avis du cabinet d'architecture Wilmotte ayant réalisé la place.
- Chaque arbre coupé sera replanté, l'emplacement des plantations peut néanmoins différer.

Remarques du comité

- Le parvis de l'église étant très minéral, il serait préférable de conserver un ornement végétal. La coupe des arbres a cependant permis une mise en valeur de l'église et de la Tour qui sont beaucoup plus visibles qu'avant.

- La conservation des blocs de granite a été un sujet important d'échange : ils restent un élément central de l'aménagement déjà en place, ce qui n'empêche pas une adaptation de leur utilisation/disposition, cependant la question des droits d'auteur du cabinet d'architecture devra être éclaircie.
- L'installation de pots sur les souches a été écartée à cause de la nécessité d'entretien accrue, notamment en ce qui concerne l'arrosage.

Plusieurs propositions ont émané des échanges :

- ne replanter qu'un à deux arbres de part et d'autre de la place ;
- remplacer les arbres abattus par des arbres " parasols ", plus bas que les platanes précédents ;
- remplacer ou aménager les blocs de granite en bancs côté église (proposition d'ajout d'une surface en bois reconstitué par exemple) ;
- redisposer les blocs de manière à créer une surface végétalisable entre eux ;
- les réutiliser de manière artistique (sculpture) ;
- les conserver pour les disposer devant le centre d'art en guise d'un futur potentiel parvis.

Autres remarques :

- Il conviendra de voir la faisabilité des travaux notamment pour le retrait des souches étant donné la présence de réseaux souterrains sous le parvis et d'un ancien cimetière.
- Le réaménagement de la place est l'occasion de traiter le problème d'accessibilité au parvis (présence de chaises bloquant l'escalier Est). Il s'agit ici de connaître l'étendue du droit de terrasse des commerçants.
- L'association Vélo dans la ville demande l'installation d'arceaux devant l'Office du Tourisme : cet équipement serait problématique pour le stationnement des véhicules les jours de marché, cependant l'installation d'anneaux sera discutée.
- Les membres du comité sont invités à envoyer leurs propositions par mail à l'adresse de l'agenda21.

6 - Echanges sur les essences d'arbres à replanter

Contexte

- Suite à l'apparition du chancre du platane, la ville de Crest est entrée en vigilance annuelle pour une durée de 10 ans. L'ensemble du patrimoine arboré sera soumis à vérification de stabilité réalisée par un expert forestier. Ceci impliquera l'abattage d'arbres.
- Dans ce cadre, il est proposé au Comité de travailler sur la proposition d'essences à replanter dans la ville.
- Ces propositions seront soumises aux services techniques en charge de valider le respect des critères de stabilité mécanique, de localité, etc. des essences.

Remarques du comité

- Le comité a proposé les essences suivantes : érable, albizier, lila des indes et micocoulier.
- Ont été proposés a posteriori : savonnier et amélanchier (moyenne hauteur, fleurissement et variation du feuillage selon les saisons).
Avantages du savonnier : hauteur de 6 à 10 mètres, ne nécessite pas de taille, résistant à la pollution, fleurissement de juin à août, résiste à -20 °C, pas de parasite ou maladie spécifique.
- Les tilleuls ont été écartés à cause de la demande d'entretien plus importante des voies qu'ils impliquent.

Autres remarques :

- Certains arbres et arbustes plantés et existants (voie verte rue Léopold Bouvat) sont en difficultés, notamment plusieurs prunus.
- La plantation d'arbres pourrait être effectuée dans le cadre de chantiers citoyens, avec la participation de la ville pour les travaux lourds.
- Un arbre pourrait être replanté pour l'installation d'un nouvel habitant ou pour une nouvelle naissance.
- Les membres du comité sont invités à envoyer leurs propositions concernant les essences d'arbres et les chantiers citoyens à réaliser par mail à l'adresse de l'agenda21.

7 - Remarques diverses

Pour le signalement des passages piétons :

- Il a été fait mention de la mise en place de passages piétons "3D" dans quelques villes de France via la pose de peinture selon un dessin défini créant une illusion d'optique. Ce dispositif a pour but d'interpeller et de faire ralentir les automobilistes. Il serait intéressant d'avoir un retour d'expérience de ces villes afin de savoir s'il est efficace sur le long terme.
- Il a été demandé d'envisager l'installation d'un système d'éclairage aux passages piétons venant en addition à la peinture réfléchissante : ce dispositif permettrait de voir correctement le passage piéton à distance mais pas toujours les piétons qui s'y engagent (avant qu'ils ne soient sur la chaussée).

Sur la sécurisation des voies, pour les vélos :

- Il a été rappelé la demande de mise à disposition par la ville de sonnettes et de gilets floqués à la charte de la ville et de l'Agenda21 pour les cyclistes.
- Il a également été fait mention d'un projet de sensibilisation aux bons comportements à adopter à vélo.

Sur l'éclairage public :

- La mise en place d'une approche raisonnée de l'éclairage public est en cours de déploiement. Le sujet est débattu régulièrement avec les commerçants et les administrés (durant les réunions de quartier) concernés par les actions à réaliser.
- Plusieurs sites ont déjà fait l'objet d'évolution de l'éclairage comme par exemple à la Croix de Romans où plusieurs éclairages ont été éteints, il en est de même pour les grands mâts dans la ville, des travaux de voirie ont été effectués et d'anciens lampadaires ont été remplacés par des modèles plus économiques.
- Le comité est invité à faire des propositions concernant l'éclairage public et plus particulièrement sur des secteurs de la ville qui pourraient être éteints totalement, partiellement ou sur une plage horaire.

Autres remarques et informations :

- Il a été demandé d'étudier la mise en place de toilettes sèches dans le parc de Saint-Anne : la ville est en cours de réflexion concernant ce type d'implantation, cependant ce projet n'est pas prévu au budget 2018.
- Il a été demandé d'assurer le fléchage de la Chapelle des Cordeliers selon le cheminement piéton principalement, voire cheminement véhicule.
- Le comité fait remarquer un manque d'animation dans le centre-ville le samedi après-midi.
- Il est demandé la date du salon de la gourmandise : cet événement a été annulé pour 2017 et n'a pour le moment fait l'objet d'aucune reprogrammation.
- L'agrandissement du terrain de skate park est à l'étude. Il est envisagé de procéder à son agrandissement sur l'actuelle piste de BWX qui est peu fréquentée étant donné les difficultés techniques associées.